

République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 4 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28/02/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 29/02/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. VALENTE Vitor, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme GREMY Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 06/03/2024
Et
Publication ou notification du :
06/03/2024

C2024_05 – Approbation du Rapport d'Activité 2022 de la Société d'Economie Mixte du Pays de Fontainebleau (SEMPF)

Monsieur le Maire expose que la commune de Bourron-Marlotte a été destinataire, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport d'activité 2022 de la Société d'Economie Mixte du Pays de Fontainebleau (SEMPF).

Il a été envoyé par mail en format PDF aux Conseillers Municipaux mais il était également consultable dans le bureau des Adjointes aux horaires d'ouverture de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité, le rapport d'activité 2022 de la SEMPF.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Dominique GREMY

A Bourron-Marlotte, le 05/03/2024

Le Maire,
Vitor VALENTE

